

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparée conformément aux normes américaines de l'OSHA, de l'ACM, de l'ANSI, canadiennes du SIMDUT, australiennes WorkSafe, industrielles japonaises JIS Z 7250:2000 et de l'Union européenne.



## 1. IDENTIFICATION DES PRODUITS

NOM COMMERCIAL (COMME IL FIGURE SUR L'ÉTIQUETTE) : Nettoyant de plancher REJUVENATE  
NOM/CLASSE DU PRODUIT CHIMIQUE : Mélange  
NOM DU FABRICANT : FOR LIFE PRODUCTS, INC  
ADRESSE : 2301 SW 145 AVENUE MIRAMAR, FLORIDE 33027  
N° DE TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE : 954 747-3300  
N° DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE : 800 424-9300  
DATE DE PARUTION : Le 30 août 2012  
DATE DE RÉVISION PRÉCÉDENTE : Le 30 août 2012

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**VUE D'ENSEMBLE DES SITUATIONS D'URGENCE :** **Description du produit :** Ce produit est un liquide transparent à base d'eau avec une légère odeur aromatique. **Dangers pour la santé :** Peut irriter les yeux et la peau au contact. Les vapeurs/brouillards peuvent causer une irritation des voies respiratoires. Ce produit contient un ingrédient qui, suite à une exposition prolongée, peut avoir des effets néfastes sur un fœtus. **Risques d'inflammation :** Ce produit n'est pas un liquide inflammable. **Risques de réactivité :** Aucun connu. **Dangers pour l'environnement :** Ce produit ne devrait pas être toxique pour la vie aquatique. **En cas d'urgence :** Les intervenants d'urgence doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié (et disposer de l'équipement de lutte contre l'incendie adéquat) qui convient aux situations auxquelles ils sont confrontés.

**ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION U.E. :** Ce produit est conforme à la définition des classes de dangers suivantes, telles que définies par les directives de la Communauté économique européenne.

Classement des dangers : [Xi] Irritant [Xn] Dangereux

Phrases de risque : R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau; R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Conseils de prudence : S36/37/39 Portez un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Pictogramme de danger de l'Annexe II :



### DANGERS OU RISQUES POUR LA SANTÉ RÉSULTANTS D'UNE EXPOSITION :

Aigu Cette substance peut irriter les yeux et la peau au contact. Une exposition prolongée aux brouillards et vapeurs peut provoquer des vertiges ou la nausée.  
Chronique Aucun connu

## 3. COMPOSITION et INFORMATION RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Ingrédients volatiles	CAS N°	EINECS N°	ICSC N°	% DU POIDS	CLASSEMENT DES DANGERS/PHRASES DE RISQUE
Eau	7732-18-5	231-791-2	N.É.	> 90 %	Classement des dangers : Non dangereux Phrases de risque : Aucune
Éther monoéthylique du diéthylèneglycol	111-90-0	203-919-7	0040	< 0,1 %	Classement des dangers : [Xn] Dangereux Phrases de risque : R63
Éthylèneglycol	107-21-1	203-473-3	0270	< 0,1 %	Classement des dangers : [Xi] Irritant Phrases de risque : R37/38
Les constituants ci-dessus correspondent aux constituants volatiles et/ou dangereux					Classement des dangers : Non dangereux Phrases de risque : Aucune

N.É. = Non établi

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

REMARQUE : TOUTES les informations requises par le SIMDUT sont incluses dans les sections appropriées selon le format ANSI Z400.1-2004. Ce produit a été classé conformément aux critères de risques du CPR et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR, les directives de l'Union européenne et la norme industrielle japonaise JIS Z 7250 : 2000.

Consultez la section 2 pour l'énoncé complet des phrases de risque et des conseils de prudence relatifs aux ingrédients

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Les individus contaminés par une exposition aux produits chimiques doivent faire l'objet d'une attention médicale en cas d'effet néfaste. Les sauveteurs doivent recevoir une assistance médicale au besoin. Apportez une copie de l'étiquette et de la FDS au professionnel de la santé avec l'individu contaminé.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Si ce produit entre en contact avec les yeux, rincez-les immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, consultez un médecin.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Lavez les surfaces affectées à l'eau savonneuse. Enlevez les vêtements contaminés. En cas d'irritation, consultez un médecin.

**INHALATION :** Si une grande quantité de ce produit est inhalée ou en cas de difficultés respiratoires, amenez immédiatement la personne exposée à l'air frais. Si les difficultés respiratoires persistent ou si la respiration cesse, administrez la respiration artificielle. Consultez immédiatement un médecin.

**INGESTION :** Si ce produit est ingéré, faites vomir. Consultez immédiatement un médecin.

**CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :** Des problèmes cutanés existants peuvent être aggravés par un contact prolongé.

**RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :** Traitez les symptômes et éliminez une surexposition.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**POINT D'ÉCLAIR :** > 93 °C (200 °F)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** Non établie

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (dans l'air par volume, %) :** Non établies

**MATÉRIAUX D'EXTINCTION :** Convenant aux zones environnantes

**RISQUES EXTRAORDINAIRES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Aucun connu

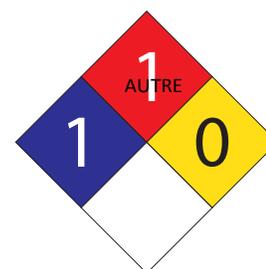
**Explosibilité-sensibilité aux chocs :** Non sensible

**Explosibilité-sensibilité aux décharges électrostatiques :** Non sensible

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Les intervenants en cas de feu naissant doivent porter des lunettes de protection. Les pompiers de bâtiments doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isolez les matériaux qui ne sont pas encore touchés par le feu et protégez le personnel. Déplacez les conteneurs de l'aire d'incendie si cela est possible sans danger; dans le cas contraire, refroidissez avec un jet d'eau appliqué avec précaution. Si possible, empêchez l'eau de ruissellement de pénétrer dans les égouts pluviaux, les plans d'eau ou toute autre zone sensible sur le plan environnemental.

ÉVALUATION NFPA

INFLAMMABILITÉ



RÉACTIVITÉ

SANTÉ

Échelle de risque : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Moyen  
3 = Grave 4 = Extrême

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**INTERVENTION EN CAS DE DISPERSION ET FUITE :** Il faut utiliser un équipement de protection approprié. Le personnel doit être formé aux mesures d'intervention en cas de dispersion.

**Dispersion :** Absorbent le matériau dispersé au moyen de tampons Polypad ou autre matériau absorbant approprié. Évitez de produire des brouillards ou des vapeurs. Placez tous les résidus de dispersion dans un conteneur approprié et scellez. Disposez-en conformément aux procédures fédérales, de l'État et locales applicables (voir la section 13, Considérations relatives à l'élimination). Disposez du matériau récupéré et signalez la dispersion conformément aux exigences réglementaires.

## 7. MANIPULATION et STOCKAGE

**PRATIQUES DE TRAVAIL ET PRATIQUES RELATIVES À L'HYGIÈNE :** Comme c'est le cas pour tous les produits chimiques, évitez de laisser ce produit entrer en CONTACT AVEC VOUS ou entrer DANS VOTRE CORPS. Lavez-vous soigneusement après manipulation de ce produit. Ne mangez, buvez, fumez pas et ne vous maquillez pas pendant que vous manipulez ce produit. Évitez de respirer les brouillards ou vapeurs dégagé(e)s par ce produit. Utilisez dans un espace bien ventilé. Enlevez les vêtements contaminés après l'utilisation.

**PRATIQUES RELATIVES AU STOCKAGE ET LA MANIPULATION :** Conservez le produit dans un endroit frais mais à l'abri du gel. Protégez contre les dommages matériels.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION PERSONNELLE

**MESURES DE VENTILATION ET D'INGÉNIERIE :** Utilisez avec une ventilation appropriée pour assurer que les niveaux d'exposition restent en dessous des limites indiquées ci-dessous. Utilisez une ventilation aspirante locale et une enceinte d'isolement si nécessaire, pour contrôler la poussière en suspension dans l'air. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de sécurité sont disponibles à proximité des zones d'utilisation de ce produit.

### **LIMITES D'EXPOSITION / RECOMMANDATIONS :**

Nom chimique	CAS n°	ACGIH - TLV	OSHA - PEL	NIOSH - TLV	Autre
Éther monoéthylrique du diéthylèneglycol	111-90-0	Non mentionné	Non mentionné	Non mentionné	N.É.
Éthylèneglycol	107-21-1	TWA 150 ppm	TWA 150 ppm	TWA 150 ppm	N.É.

N.É. = Non établi

NIC = Notice of Intended Change (Avis de modification) Voir la Section 16 pour la définition des termes utilisés.

Actuellement, des limites internationales d'exposition sont établies pour les constituants de ce produit. Veuillez consulter les autorités compétentes de chaque pays pour les limites les plus récentes en vigueur.

*Les informations suivantes relatives à l'équipement de protection individuelle approprié sont fournies pour aider les employeurs à se conformer à la réglementation de l'OSHA décrite dans la norme 29 CFR, sous-section I (à partir de 1910.132) ou la norme équivalente du Canada ou les normes des États membres de l'Union européenne (y compris EN 149 pour l'ÉPI respiratoire et EN 166 pour la protection du visage/des yeux) ainsi que celles du Japon. Veuillez faire référence aux réglementations et normes applicables pour les détails pertinents.*

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Si les limites d'exposition sont dépassées, utilisez uniquement une protection des voies respiratoires conforme aux normes fédérales américaines de l'OSHA pour la protection des voies respiratoires (29 CFR 1910.134), aux normes équivalentes de l'État américain, à la norme canadienne CSA Z94.4-93, la norme européenne EN149 ou des États membres de l'U.E. Les niveaux d'oxygène inférieurs à 19,5 % sont considérés comme présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH) par l'OSHA. Dans de telles atmosphères, l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome par pression, à pièce faciale complète ou d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air et pièce faciale complète avec système d'alimentation en air autonome est requise conformément aux normes de protection respiratoire fédérales américaines de l'OSHA (1910.134-1998) ou aux réglementations des divers États américains, du Canada, des États membres de l'Union européenne ou de celles du Japon. Les appareils respiratoires de purification d'air avec filtres anti-poussières/brouillards/vapeurs sont recommandés si le fonctionnement de ce produit dégage des brouillards ou vapeurs.

**PROTECTION DES YEUX :** Des lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont recommandées. Si nécessaire, veuillez consulter la norme américaine de l'OSHA 29 CFR 1910.133, les normes canadiennes et la norme européenne EN166, les normes australiennes ou les normes japonaises pertinentes.

**PROTECTION DES MAINS :** Des gants de protection compatibles sont recommandés. Lavez-vous les mains après avoir retiré les gants. Au besoin, consultez la norme américaine de l'OSHA 29 CFR 1910.138, la norme européenne DIN EN 374, les normes canadiennes appropriées, les normes australiennes ou les normes japonaises pertinentes.

**PROTECTION DU CORPS :** Utilisez une protection du corps appropriée à la tâche. Les combinaisons de travail, tabliers en caoutchouc ou combinaisons protectrices contre les produits chimiques en caoutchouc naturel sont en général acceptables, selon la tâche. Au besoin, consultez les normes canadiennes appropriées ou les normes appropriées de l'Union européenne, les normes australiennes ou les normes japonaises pertinentes. En cas de risque de blessure aux pieds du fait d'objets qui tombent, roulent, percent les plantes de pied ou si les pieds de l'employé sont exposés à des risques de chocs électriques, utilisez une protection pour les pieds telle que décrite dans la norme américaine de l'OSHA 29 CFR 1910.136.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

**DENSITÉ :** Non établie

**GRAVITÉ SPÉCIFIQUE @ 20 °C :** <1 (eau=1)

**PRESSION DE VAPEUR, mm Hg @ 20 °C (68 °F) :** Non établie

**SEUIL OLFACTIF :** Léger

**ASPECT, ODEUR ET COULEUR :** Le produit est un liquide transparent à base d'eau avec une légère odeur aromatique

**TAUX D'ÉVAPORATION (n-BuAC=1) :** Non établi

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU :** Soluble

**pH :** Non connu

## 10. STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Stable.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION :** Combustion : Le CO<sub>2</sub>, le CO ou les hydrocarbures peuvent être omis

**MATIÈRES AVEC LESQUELLES LA SUBSTANCE EST INCOMPATIBLE :** Oxydants puissants.

**DÉPOLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Ne se produira pas.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Températures extrêmes, matières incompatibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**DONNÉES DE TOXICITÉ :** Les données toxicologiques spécifiques disponibles pour les constituants dont la concentration est inférieure à 1 % sont les suivantes :

Constituant	Concentration	Classement	Classement	Classement	Classement

**AGENT SOUPÇONNÉ D'ÊTRE CANCÉROGÈNE :** Les constituants de ce produit ne figurent pas sur les listes des agences qui déterminent le potentiel cancérigène des composés chimiques comme indiqué ci-dessous :

### Cancérogénicité

Réglémenté par le NTP Non  
Réglémenté par l'IARC Non  
Réglémenté par l'OSHA Non

**PROPRIÉTÉ IRRITANTE DU PRODUIT :** Le brouillard en suspension dans l'air de ce produit peut irriter les yeux.

**SENSIBILISATION AU PRODUIT :** Ces produits ne sont pas connus comme causant une sensibilisation de la peau humaine ou du système respiratoire.

**INFORMATIONS DE TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :** Les informations ci-dessous concernent les effets de ce produit et de ses constituants sur le système reproducteur humain.

Mutagénicité : Les constituants de ce produit ne sont pas considérés comme ayant des effets mutagènes chez les êtres humains.

Embryotoxicité : Les constituants de ce produit ne sont pas considérés comme causant des effets embryotoxiques chez les êtres humains.

Tératogénicité : Les constituants de ce produit ne sont pas considérés comme ayant des effets tératogènes chez les êtres humains.

Toxicité pour la reproduction : Les constituants de ce produit ont présenté des effets néfastes sur le système reproducteur dans des études animales.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOUTES LES PRATIQUES DE TRAVAIL DOIVENT VISER À ÉLIMINER LA CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT.

**Écotoxicité** Ce produit est extrêmement soluble dans l'eau. Ce produit devrait présenter une faible toxicité pour les organismes aquatiques.

**DBO5 et DCO** Aucune donnée disponible

**Produits de biodégradation** Ce produit devrait se biodégrader après une période d'acclimatation.

**Toxicité** Ce produit est extrêmement soluble dans l'eau et ne devrait pas se bioaccumuler dans les organismes aquatiques ou terrestres.

**Autres remarques écologiques** Aucune donnée disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**PRÉPARATION DES DÉCHETS À L'ÉLIMINATION :** L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations américaines fédérales, de l'État et locales appropriées, à celles du Canada, de l'Australie, des États membres de l'Union européenne et du Japon.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**US DOT, ATAI, OMI, ADR :**

**Classement du DOT** Matière non réglementée

**Dispositions particulières pour le transport** Aucune

**Exigences du DOT en matière d'étiquetage** Aucune

**Exigences de l'IATA en matière d'étiquetage** Aucune

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX EXPÉDITIONS DU DÉPARTEMENT AMÉRICAIN DES TRANSPORTS (DOT) : Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse selon la réglementation de l'U.S. DOT, en vertu de 49 CFR 172.101.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES DE TRANSPORT CANADA : Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse selon la réglementation de Transport Canada.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA - INTERNATIONAL AIR TRANSPORT ASSOCIATION) :

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse, selon la réglementation de l'IATA :

DÉSIGNATION PAR L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (IMO - INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION) : Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse par l'Organisation maritime internationale.

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR LA ROUTE (ADR) : Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse, par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

**Déclaration SARA**

SARA Title III Section 313

**Exigences**

Aucune

Catégorie de risque SARA Title III Section 312 (40 CRF 311/312)

Effet aigu sur la santé : Oui

Détente de pression : Non

Effet chronique sur la santé : Non

Réactif : Non

Incendie : Oui

**Polluant marin**

Ce produit ne contient aucun constituant inscrit comme un polluant marin en vertu de 49 CFR 172.101, Annexe B.

**QUANTITÉ DÉCLARABLE SELON CERCLA É.-U. (QD)** : Non applicable.

**STATUT DANS L'INVENTAIRE TSCA AMÉRICAIN** : Tous les constituants de ce produit figurent sur l'inventaire TSCA ou sont en attente de l'être.

**CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65 - DÉCRET D'APPLICATION DE LA CALIFORNIE SUR LA SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE ET LES SUBSTANCES TOXIQUES)** : Ce produit ne contient aucun constituant en quantité supérieure à 0,1 %, qui est inscrit comme produit chimique selon la Proposition 65 de Californie.

### RÉGLEMENTATION CANADIENNE :

**STATUT DANS L'INVENTAIRE CANADIEN LI/LE (DSL/NDSL)** : Tous les constituants de ce produit figurent sur l'inventaire de la LI

**LISTES DES SUBSTANCES D'INTÉRÊT PRIORITAIRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CEPA - CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT)** : Aucun constituant de ce produit ne figure dans les listes des substances d'intérêt prioritaire de CEPA.

**CLASSEMENT et PICTOGRAMMES DU SIMDUT CANADIEN** : Non classé

### INFORMATIONS POUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

Classement des dangers : [Xi] Irritant [Xn] Dangereux

Phrases de risque : R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau; R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Conseils de prudence : S36/37/39 Portez un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Pictogramme de danger de l'Annexe II :



### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT POUR L'AUSTRALIE :

**STATUT DANS L'AUSTRALIAN INVENTORY OF CHEMICAL SUBSTANCES (AISC - INVENTAIRE AUSTRALIEN DES SUBSTANCES CHIMIQUES)** : Tous les constituants de ce produit figurent sur l'inventaire AISC.

**STANDARD FOR THE UNIFORM SCHEDULING OF DRUGS AND POISONS (NORME POUR LA CLASSIFICATION UNIFORME DES MÉDICAMENTS ET DES PRODUITS TOXIQUES)** : Non applicable.

### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT POUR LE JAPON :

**STATUT PAR LE JAPANESE MINISTER OF INTERNATIONAL TRADE AND INDUSTRY (MITI - MINISTÈRE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE L'INDUSTRIE JAPONAIS)** : Les constituants de ce produit sont inscrits comme substances chimiques spécifiées Classe I, substances chimiques spécifiées Classe II ou substances chimiques désignées par le MITI japonais.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## INVENTAIRES CHIMIQUES INTERNATIONAUX :

L'inscription des constituants sur les inventaires chimiques des pays individuels est la suivante :

Asia-Pac. : Tous les constituants sont mentionnés

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les constituants sont mentionnés

Inventaire des substances chimiques existantes de la Corée (ECL) : Tous les constituants sont mentionnés

Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (ENCS) : Tous les constituants sont mentionnés

Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS) : Tous les constituants sont mentionnés

Inventaires des nouvelles substances notifiées de la Suisse et Liste des toxiques (SWISS) : Tous les constituants sont mentionnés

TSCA des ÉTATS-UNIS (inventaire des substances chimiques visées par la Toxic Substance Control Act) : Mentionné

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**PRÉPARÉ PAR :** Paul Eigbrett

**DATE D'IMPRESSION :** Le 30 août 2012

Tous les produits chimiques peuvent poser des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Cette fiche de données de sécurité (FDS) ne concerne que les produits emballés. Si ce produit est combiné avec d'autres matériaux, se détériore ou devient contaminé, il peut poser des dangers non mentionnés dans cette FDS. Il incombe à l'utilisateur de développer des méthodes appropriées de manipulation et de protection personnelle en fonction des conditions réelles d'utilisation. Bien que cette FDS se base sur des données techniques considérées fiables, FOR LIFE Products, Inc. n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité et l'exactitude des informations qu'elle contient. Les utilisateurs doivent traiter ces données uniquement comme un complément des autres informations qu'ils ont recueillies et déterminer de manière indépendante l'adéquation et l'exhaustivité des informations de toutes les sources pour assurer une utilisation et une élimination appropriées de ces matériaux ainsi que la sécurité et la santé des employés et des clients et la protection de l'environnement.